



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

A l'appui d'une demande de crédit d'investissement de **CHF 3'230'000.-**  
dont

**CHF 1'615'000.--** pour les Travaux Publics,  
**CHF 1'580'000.--** pour le Service des eaux et  
**CHF 35'000.--** pour le Service du domaine public (SDP)

pour l'exécution de dix chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, des canaux collecteurs, des chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière

#### **Programme 2009**

(du 11 février 2009)

#### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Depuis 1981, ce sont environ 31.9 km de chaussée (sur les 105 km de routes en zone urbaine) qui ont été assainis partiellement ou totalement, selon l'état, dans le cadre des travaux menés de concert par la société Viteos SA (ex Services industriels des Montagnes neuchâtelaises) et les Travaux publics de la Ville (travaux Viteos TP). Ils ont pour objectif principal l'assainissement ou la (re)construction coordonnée des réseaux souterrains (eaux usées, eau potable, gaz, CAD, électricité). L'assainissement ou la reconstruction de la chaussée ne se fait que dans la mesure où son état le justifie.

Il convient de relever que ces travaux représentent un effort important en matière d'assainissement (renforcement, reconstruction partielle ou totale) des chaussées, bien que cela n'en soit pas l'objectif principal.

Dans l'attente de la prochaine mise sur pied d'une véritable stratégie de maintenance du réseau routier et des réseaux collecteurs de la Ville, il convient de conserver les efforts d'investissements consentis dans le cadre des travaux Viteos-TP, au motif de la synergie des besoins entre services, par essence source d'économies et d'efficacité.

Contrairement aux demandes de crédit précédentes, qui concernaient les travaux d'assainissement sur deux ans, la présente demande ne portera que sur les travaux de l'année 2009. Cette décision a été prise à la demande de la société Viteos SA, qui souhaite coordonner ses programmes d'investissement sur l'ensemble de son secteur (haut et bas du canton).

### **1. Programme des travaux 2009**

Le programme pour lequel le Conseil communal sollicite votre accord est proposé par le groupe de travail regroupant les services de la société Viteos SA et les Services techniques des Travaux publics de la Ville.

Le programme des travaux est le suivant :

#### **2009**

*Les N° de chantiers correspondent à ceux du plan :*

09-1002	Rue Bois-Noir	(carrefour Chatelot à Bois-Noir 32)
09-1003	Fiaz	(entre Entrepôts 41 et Fiaz 16)
09-1006	Progrès	(de Fusion à P.-Wilson)
09-1010	Plaisance	(entre Montagne et N°19)
09-1011	Aurore	(de Signal au N°13)
09-1012	Balancier	(de Léopold-Robert à Parc)
09-1017	Emancipation/Crêt Rossel	(de 1 <sup>er</sup> Août à Horizon)
09-1021	Colline	(entre Fritz-Courvoisier et Pont)
09-1026	Crêtets	(entre bd Liberté et Parc Gallet)
Pas numéroté	Chantier divers	

## **2. Nature des travaux**

### **2.1 Travaux publics**

Pour les travaux qui concernent les Travaux publics, les règles suivantes en matière de décision d'entretien et choix de la technique d'assainissement ont été appliquées :

- Remplacement de collecteurs importants défectueux ou de capacité insuffisante, à redimensionner selon le plan directeur des égouts.
- Modification et amélioration du système de récupération des eaux de surfaces. Construction de chambres de visite sur les anciens collecteurs existants sur l'ensemble de ces chantiers. Les propriétaires riverains seront également invités à procéder à la réfection de leurs trottoirs dégradés.
- Réfection partielle ou complète des chaussées selon les besoins.
- Remplacement d'allées d'arbres si nécessaire.

#### Assainissement des collecteurs

Pour les tronçons concernés, l'état du réseau collecteur des eaux usées a été évalué à l'aide d'une caméra.

Une reconstruction n'est planifiée que lorsque la capacité du collecteur à absorber les débits d'eau est insuffisante ou que son état laisse supposer que sa durée de vie résiduelle sera inférieure à 20 ans. Cette disposition est prise pour éviter de devoir ouvrir la chaussée durant sa durée de vie qui est dimensionnée pour 20 ans.

Sont également planifiés les travaux d'entretien courants sur le réseau collecteur, généralement la réfection, le remplacement, la rehausse de regards, le réaménagement de chambres, etc.

Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles chambres de visite sont construites sur le collecteur existant pour faciliter son auscultation et son entretien. Notre réseau collecteur a en effet ceci de particulier, qu'il présente de nombreux embranchements borgnes.

#### Réhabilitation de la chaussée

Sur l'ensemble du réseau routier urbain, une évaluation visuelle de l'état de la chaussée et des trottoirs a été réalisée.

Selon cet état et l'emprise de la, ou des fouille(s), l'un ou l'autre des travaux suivants ont été prévus :

- Pas de travaux, lorsque l'emprise des fouilles est inférieure à 50% de la surface de la route, que la chaussée est jugée saine, que le revêtement est récent et qu'il offre une planéité (confort) ainsi qu'une adhérence (sécurité) suffisantes.

- Pose d'une nouvelle couche d'usure sur toute la surface du tronçon concerné lorsque l'emprise des fouilles est supérieure à 50% de la surface de la route et que la superstructure de cette dernière est jugée saine et capable d'offrir une durée de vie au moins égale à 10 ans.
- Réhabilitation (renouvellement) du revêtement lorsque la superstructure routière est dans un état de détérioration avancée, ou offre une portance et par conséquent une durée de vie insuffisante.
- Reconstruction de la chaussée (superstructure) lorsque celle-ci est fortement dégradée et qu'elle approche la fin de sa durée de vie.

### Entretien et réhabilitation des trottoirs

Un entretien ou une réhabilitation des trottoirs publics et des bordures aux abords des chantiers est entamée si l'état du trottoir le justifie.

Pour les trottoirs privés, les propriétaires sont invités à procéder à leur réfection lorsqu'ils présentent un état insuffisant. Une subvention pour ces travaux est accordée à hauteur de 65% du montant, après acceptation du dossier.

## **2.2 Service des eaux**

### Valeur du réseau d'eau et investissements en relation, rappel

Durant le deuxième semestre de l'année 2008, la valeur financière de l'ensemble des canalisations du réseau d'eau de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les investissements annuels pour le maintien de leur qualité, ont à nouveau été évalués. Pour ce faire, nous avons utilisé la même méthode analytique (basée sur un échantillonnage dans le temps des équipements et sur des coûts à l'unité) que celle utilisée précédemment lors de la demande de crédit eau programme 2007-2008.

Pour les canalisations eau, sans les réservoirs et les pompages :

La valeur de remplacement a été évaluée à : CHF 235'600'000.-  
pour une longueur totale de canalisation de : 269'400 m

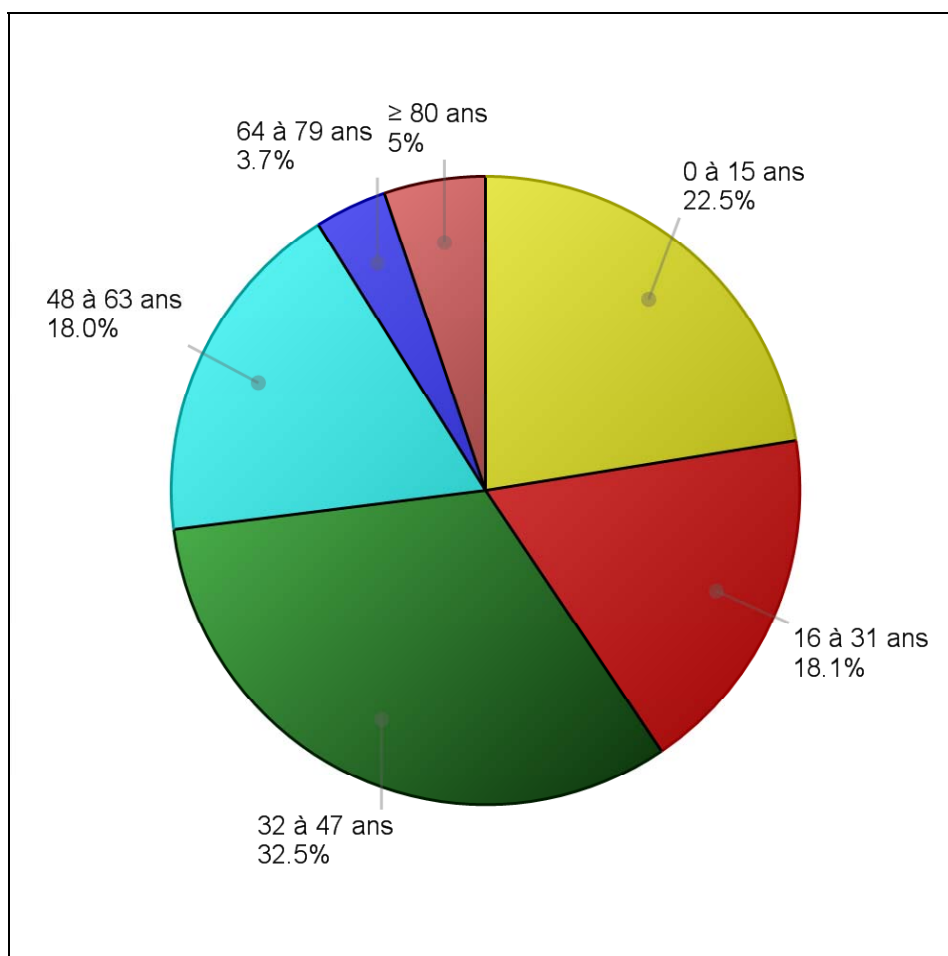
En 2006, la valeur financière s'élevait à : CHF 224'000'000.-  
pour une longueur totale de canalisation de : 269'000 m

L'augmentation sur 2 ans de la valeur à neuf des équipements (+ 4.9%) provient en grande partie d'une augmentation des coûts de génie civil.

### Répartition temporelle des équipements

Répartition dans le temps :

- Canalisations et branchements
- Durée moyenne d'exploitation : 80 ans
- Longueur totale : 269'362 m
- Représentation par période de 16 ans



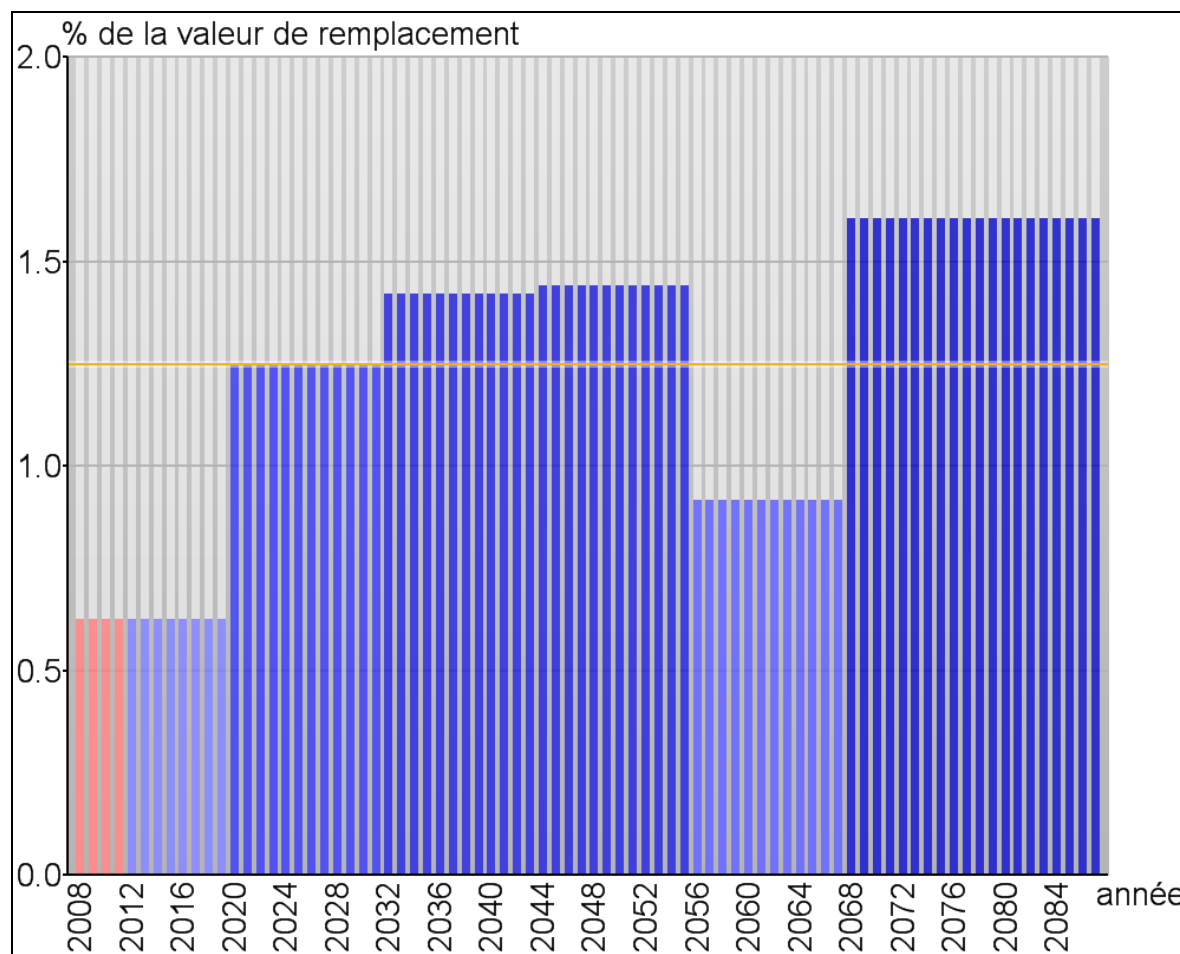
A partir de toutes les différentes valeurs d'équipements par secteur ainsi que des dates de pose, un optimum d'investissement annuel qui cherche à lisser au mieux les différentes demandes de crédit, tout en assurant un rajeunissement contrôlé des équipements anciens, a, à nouveau, été calculé.

Pour l'ensemble des canalisations eau alimentant le territoire de La Chaux-de-Fonds, l'investissement optimum « re-calculé » pour ces prochaines années se monte annuellement à 0.63% de la valeur à neuf du réseau, soit, en valeur absolue et par rapport aux prix unitaires 2008, à CHF 1'477'000.- par an. Pour mémoire, en 2004, l'investissement représentait 0.65% pour un montant de CHF 1'465'000.-.

Remarque : La part main-d'œuvre est comprise dans les montants annoncés.

### Investissements optimums au cours du temps

- Pris en compte des canalisations et branchements.
- Investissements par an en valeurs relatives rapportées à la valeur à neuf 2007 -2008.
- Échantillonnage par période de quatre ans.
- Investissement pour première période de quatre ans (2008) : CHF 1'477'000.-.
- Investissements constants sur 80 ans : 1,25%.



En fonction des dates de pose des différentes canalisations eau, l'analyse montre que pour ces prochaines années, nous aurons à fournir un effort constant de remplacement qui se monte à environ 0.63% de la valeur de remplacement (amortissement technique moyen de 160 ans, alors que la durée d'exploitation est de 80 ans), puis nous aurons des efforts importants d'investissements de renouvellement à fournir. Cette répartition dans le temps des investissements est à l'image de la répartition temporelle des équipements en place et confirme la tendance annoncée lors de la demande de crédit précédente (programme 2007-2008).

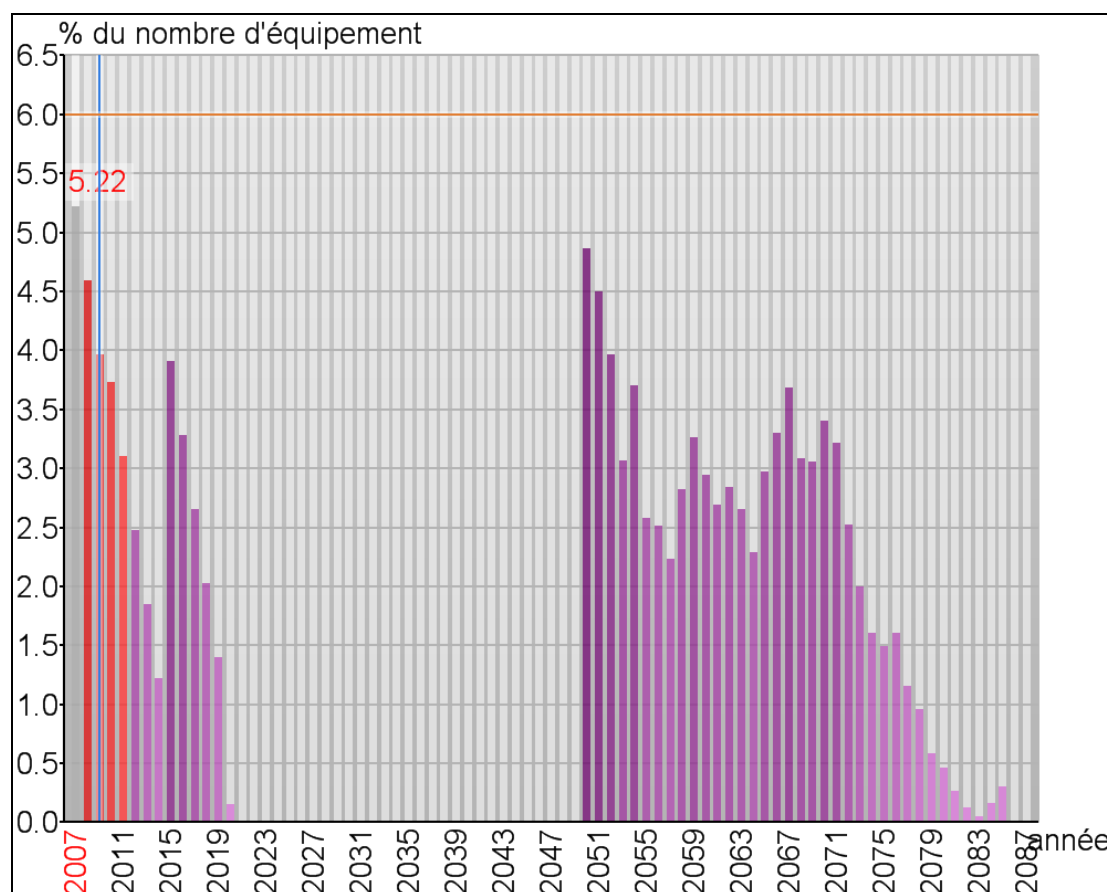
### Evolution des dépassements de la durée d'exploitation en fonction des investissements optimums

Pris en compte: canalisations et branchements d'eau en mètre

Durée d'exploitation : 80 ans

Dépassement de la durée d'exploitation en % de la longueur totale de la tuyauterie.

Tolérance maximum : 6% (en 2007 : 5,2%)



Les canalisations qui dépassent la durée d'exploitation de 80 ans (entre 5% et 6% de la longueur totale des canalisations à fin 2007) vont lentement diminuer ces 10 prochaines années, ceci en relation avec les investissements optimums proposés. Nous ne cherchons pas à diminuer leur nombre d'une manière trop rapide, ce qui nécessiterait des investissements importants ces prochaines années, mais à contrôler une diminution constante de leur nombre. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les investissements calculés sont, du point de vue du rajeunissement des équipements, un minimum en dessous duquel il n'est pas conseillé d'aller.

En conclusion, pour l'année 2009 les investissements se montent à CHF 1'580'000.- et représentent un renouvellement annuel de 0,71% de la valeur à neuf 2007-2008 des canalisations d'eau (renouvellement sur 140 ans). Ce résultat est un peu plus élevé que l'enveloppe financière

minimum calculée à l'aide de la méthode analytique basée sur un échantillonnage dans le temps des équipements (CHF 1'477'000.-, soit le 0,63%).

Cela provient de la nécessité du choix des chantiers en fonction des autres services (TP, gaz, CAD, électricité) pour permettre une synergie des travaux. Rappelons que ce budget n'est présenté que pour l'année 2009 et un lissage des investissements sur plusieurs années n'est pas visible.

### **2.3 Service du domaine public (SDP)**

Les travaux prévoient l'échange, si nécessaire, des anciens signaux, ainsi que le complément de signalisation dans l'emprise et aux abords immédiats des chantiers.

### **2.4 Chantiers divers**

Ces chantiers, non désignés, permettent aux services d'exécuter des travaux dans les chaussées où le remplacement des autres équipements n'est pas opportun. Tout en respectant la planification financière globale par service, ces montants sont utilisés pour la réalisation de programmes particuliers tels que, par exemple, le remplacement de conduites en fonte grise dans des secteurs où des fuites d'eau ou de gaz sont détectées.

## **3. Description des chantiers**

### **3.1 Chantiers prévus en 2009**

<b>09-1002</b>	<b>Rue Bois-Noir</b> (carrefour Chatelot à Bois-Noir 32)	<b>CHF</b>	<b>260'000.-</b>
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement de la conduite en fonte grise DN 150 datant de 1953. Sur une longueur de 400 m par du PE de diamètre 160 mm. Reprise de huit branchements. Travaux en commun avec l'électricité, l'éclairage public et le gaz.	CHF	255'000.-
	<b>SDP</b> Normalisation de la signalisation	CHF	5'000.-
<b>09-1003</b>	<b>Rue de la Fiaz</b> (entre la fin des travaux 2008 et la scierie)	<b>CHF</b>	<b>500'000.-</b>
	<b>Travaux Publics</b> Mise en système séparatif du collecteur (longueur 210 m)	CHF	500'000.-

<b>09-1006</b>	<b>Rue du Progrès</b> (entre les rues de la Fusion et du P-Wilson)	<b>CHF</b>	<b>450'000.-</b>
	<b>Travaux Publics</b> Remplacement du collecteur existant (longueur 230 m), réfection de la chaussée (env. 1800 m <sup>2</sup> )	CHF	320'000.-
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1915. La nouvelle conduite sera en PE 160 sur une longueur de 210 m, avec une extension de 45 m qui permettra la finition d'un bouclage. Reprise de huit branchements. Travaux en commun avec l'électricité, l'éclairage public et le gaz.	CHF	125'000.-
	<b>SDP</b> Normalisation de la signalisation.	CHF	5'000.-
<b>09-1010</b>	<b>Rue de Plaisance</b> (entre la rue de la Montagne et le N° 19)	<b>CHF</b>	<b>75'000.-</b>
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement d'une conduite en fonte grise de DN 80 datant de 1935 sur une longueur de 70 m par du PE 200 et finition du bouclage de 20 m, sur la conduite de liaison entre le réservoir de Plaisance et le réservoir de Pouillerel. Finition d'un bouclage en PE 125 entre Plaisance 35 et Tête-de-Ran 47 sur une longueur de 55 m. Reprise de cinq branchements. Travaux à effectuer en commun avec l'électricité et l'éclairage public.	CHF	75'000.-
<b>09-1011</b>	<b>Ruelle de L'aurore</b> (entre la rue du Signal et le N°13)	<b>CHF</b>	<b>50'000.-</b>
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement d'une conduite en fonte grise datant de 1935 de DN 75 sur une longueur de 110 m par du PE 125. Reprise de six branchements. Travaux en commun avec l'électricité, l'éclairage public et le gaz.	CHF	50'000.-

<b>09-1012</b>	<b>Rue du Balancier</b> (entre les rues Léopold-Robert et Parc)	<b>CHF</b>	<b>115'000.-</b>
	<b>Travaux Publics</b> Remplacement du collecteur existant (longueur 70 m).	CHF	80'000.-
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement d'une conduite en fonte ductile de DN 100 mm datant de 1974 mais où deux fuites se sont déjà produites sur une longueur de 30 m. Ce tronçon alimente deux immeubles dont un avec un sprinkler. La conduite sera posée en PE 125. Les travaux seront faits en parallèle avec le service du chauffage à distance, de l'électricité et de l'éclairage public.	CHF	35'000.-
<b>09-1017</b>	<b>Rue de l'Emancipation/Crêt Rossel</b> (entre les rues du 1 <sup>er</sup> Août et Horizon)	<b>CHF</b>	<b>300'000.-</b>
	<b>Travaux Publics</b> Remplacement du collecteur existant. (longueur 60 m)		40'000.-
	<b>Service des Eaux</b> Ce secteur a une pression pour la défense incendie de 2 à 2,5 bar au lieu des 3,5 requis. Il y a également un manque de débit pour la distribution. Remplacement de la conduite en fonte grise de DN 100 datant de 1961 par 370 m de polyéthylène DE 125 et 160. Ceci nous permettra de passer ce secteur sur le réseau de Pouillerel et monter la pression à dix bar. Nous aurons la reprise de treize branchements, ces travaux s'effectueront avec le service électrique, éclairage public et gaz.	CHF	255'000.-
	<b>SDP</b> Normalisation de la signalisation.	CHF	5'000.-
<b>09-1021</b>	<b>Rue de la Colline</b> (entre les rues de Fritz Courvoisier et Pont)	<b>CHF</b>	<b>55'000.-</b>
	<b>Service des Eaux</b> Remplacement de la conduite en fonte ductile de DN 150, par 100 m de tuyau PE 160 ainsi que la reprise de quatre branchements. Ces travaux se feront avec les services de l'électricité, l'éclairage public, le gaz et le chauffage à distance.	CHF	55'000.-

<b>09-1026 Rue des Crêtets</b>	<b>CHF</b>	<b>812'000.-</b>
<i>(entre le bd de la Liberté et le Parc Gallet)</i>		
<b>Travaux Publics</b>	CHF	595'000.-
Remplacement du collecteur existant et mise en système séparatif du collecteur (longueur 320 m), réfection de la chaussée.		
Remplacement de l'allée des arbres.		
<b>Service des Eaux</b>	CHF	210'000.-
Remplacement d'une conduite en fonte grise datant de 1915 en DN 150 mm par 300 m de canalisation en fonte DN 250 isolée galvaniquement ainsi que la reprise de treize branchements. Ces travaux seront réalisés conjointement avec le service du gaz, de l'électricité et de l'éclairage public.		
<b>SDP</b>	CHF	7'000.-
Normalisation de la signalisation.		
<b>Branchements</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000.-</b>
Remplacement et normalisation de divers branchements d'eau touchés par les travaux ci-dessus, ainsi que tous branchements découverts dans le cadre de travaux exécutés par d'autres services, où il s'avère que le remplacement est nécessaire.		
<b>Divers</b>	<b>CHF</b>	<b>413'000.-</b>
<b>Travaux publics</b>	CHF	80'000.-
Remplacement ou réparation de collecteurs existants, réfection partielle de chaussées.		
<b>Service des Eaux</b>	CHF	320'000.-
Remplacement et normalisation des branchements d'eau qui seront pris dans le cadre des chantiers ci-dessus, ainsi que de tous branchements découverts dans le cadre de travaux exécutés par d'autres services ou de fuites et où il s'avère que le remplacement est nécessaire.		
<b>SDP</b>	CHF	13'000.-
Normalisation de la signalisation.		

## Synthèse

Chantiers 2009		TP	SDP	Service eaux	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF
09-1002	<b>Bois-Noir</b>		5'000.00	255'000.00	260'000.00
09-1003	<b>Rue de la Fiaz</b>	500'000.00			500'000.00
09-1006	<b>Progrès</b>	320'000.00	5'000.00	125'000.00	450'000.00
09-1010	<b>Plaisance</b>			75'000.00	75'000.00
09-1011	<b>Aurore</b>			50'000.00	50'000.00
09-1012	<b>Balancier</b>	80'000.00		35'000.00	115'000.00
09-1017	<b>Emancipation</b>	40'000.00	5'000.00	255'000.00	300'000.00
09-1021	<b>Colline</b>			55'000.00	55'000.00
09-1026	<b>Crêtets</b>	595'000.00	7'000.00	210'000.00	812'000.00
	<b>Branchements eau</b>			200'000.00	200'000.00
	<b>Chantiers divers</b>	80'000.00	13'000.00	320'000.00	413'000.00
<b>Total 2009</b>		<b>1'615'000.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>1'580'000.00</b>	<b>3'230'000.00</b>

### 4. Demande de crédit

La réalisation des travaux prévus en 2009 entraîne la demande de crédit faisant l'objet du présent rapport, qui s'inscrit comme suit :

<b>Travaux publics :</b>	<b>CHF</b>	<b>1'615'000.-</b>
<b>Service des eaux :</b>	<b>CHF</b>	<b>1'580'000.-</b>
<b>SDP :</b>	<b>CHF</b>	<b>35'000.-</b>
<b>Total :</b>	<b>CHF</b>	<b>3'230'000.-</b>

### 5. Mise en soumission et conditions particulières

Des séances ont eu lieu l'automne passé entre les responsables des travaux des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que de la société Viteos SA afin d'harmoniser les procédures et les conditions particulières de mise en soumission.

Les conditions particulières fixent les délais de soumission mais également de l'exécution des travaux, les conditions sont ensuite reprises dans le contrat signé avec l'entreprise adjudicataire.

### **5.1 Garanties**

Concernant les conditions réglant l'exécution des travaux, il est stipulé que la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre doit respecter les conditions des mesures en vigueur en Suisse. La clause de garantie fait également référence aux normes, en particulier la SIA 198 et la SN 807 708. Elle est de 3 ans pour le revêtement bitumineux.

### **5.2 Sécurité des chantiers**

Là également, les conditions particulières font référence aux lois et prescriptions en vigueur, notamment les lois, ordonnances et règlements cantonaux et fédéraux, ainsi que les prescriptions et recommandations de la SUVA.

## **6. Aménagements urbains**

Le Service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) a été consulté afin de définir les aménagements urbains à réaliser dans le cadre des travaux Viteos-TP.

Il est prévu :

- D'aménager des bandes cyclables dans le cadre des chantiers sur la rue du Bois-Noir et des Crêtets ;
- De changer les arbres sur la rue des Crêtets.

Concernant cet objet, aucun montant ne figure dans le budget 2009 voté par le Conseil général. Cependant, une visite sanitaire des arbres de la Ville ainsi qu'un relevé ont été effectués en 2008 par le Service des Espaces verts. Sur cette base, une planification générale de remplacement des arbres a pu être établie pour la période de 2009 à 2012. A la rue des Crêtets, vu l'état sanitaire médiocre des arbres et compte tenu des dégâts qui seront causés aux racines durant les travaux, nous jugeons nécessaire de les changer.

Précisons encore pour terminer que la société Viteos SA remettra en état l'éclairage public là où cela s'avérera nécessaire et en particulier près des passages pour piétons, dont notamment sur les chantiers Bois-Noir, Progrès, Plaisance, Aurore, Balancier, Emancipation et Colline.

## **7. Politique d'information**

Mise en place l'année passée, la nouvelle politique d'information à la population prévoit trois niveaux d'informations, de façon générale :

- La communication aux gérances principales de la Ville, des chantiers avec leur localisation sur un plan et leur planification ;
- La mise sur pied, avant les travaux, d'une information générale par les médias locaux ;
- La pose de panneaux d'information aux abords de ceux-ci.

de façon particulière pour chaque chantier :

- Lorsque le chantier nécessite la fermeture partielle ou totale d'une rue à trafic local, l'information est faite aux riverains seulement, voire par des affiches apposées aux entrées des immeubles deux semaines avant le début des travaux.
- Lorsque le chantier nécessite la fermeture partielle ou totale d'une rue secondaire mais avec présence de trafic de transit, l'information est faite aux riverains comme ci-dessus.
- En plus, une herse est posée à chaque extrémité du chantier quelques jours avant le début des travaux indiquant les restrictions de circulation qui seront en vigueur pendant les travaux, de façon à inciter les usager à modifier leur trajet.
- Lorsque le chantier est sur un axe principal, en plus des informations ci-dessus, une séance d'information est organisée au minimum une semaine avant le début des travaux, à laquelle les riverains sont conviés à participer.

## **8. Conséquences financières**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les Travaux publics, 20 ans pour le Service des eaux, 10 ans pour le SDP, au taux moyen des emprunts de la ville de 3,8% sur la moitié du capital, sera de :

- CHF 71'060.- pour les Travaux publics
- CHF 109'020.- pour le Service des eaux
- CHF 4'165.- pour le SDP

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2009, au chapitre 700 Infrastructures – TP – Travaux Viteos-TP (2009-2010) et au chapitre 911 – Réseau eau.

Concernant le remplacement des arbres dont le montant s'élève à CHF 115'000.-, l'investissement n'a pas été budgété, ces travaux n'étant pas prévisibles au moment de l'établissement du budget.

## **9. Conséquences sur les ressources humaines**

Les prestations des Services techniques seront menées dans le cadre normal des activités.

## **10. Rapprochement et collaborations avec Le Locle**

La collaboration avec le Locle se fait par l'intermédiaire de la société Viteos SA, qui planifie ses chantiers pour les deux villes.

## **11. Éléments relatifs au développement durable**

La poursuite du programme des travaux d'assainissement vise à réduire encore les fuites pour le réseau d'eau potable et à maintenir en état nos réseaux souterrains et de circulation.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 9 février 2009.

En raison de la nécessité de conserver un effort minimal pour maintenir en état nos réseaux de distribution et de circulation, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Jean-Pierre Veya

La chancelière  
Muriel Barrelet

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil Communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

**Article premier** Un crédit de CHF 3'230'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exécution de dix chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière.

**Article 2.-** Ce crédit figurera à raison de :  
CHF 1'615'000.-- au compte des investissements des Travaux publics  
CHF 1'580'000.-- au compte des investissements du Service des eaux  
CHF 35'000.-- au compte des investissements du SDP

**Article 3.-** Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2.5% pour les Travaux publics, 5% pour le Service des eaux et 10% pour le SDP.

**Article 4.-** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil Communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

**Article 5.-** Le Conseil Communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président  
Philippe Lagger

Le secrétaire  
Cyril Pipoz